

REGION BRETAGNE

Délibération n° 16_DIL_DIL_01

CONSEIL REGIONAL

30 juin et 1er juillet 2016

DELIBERATION

Schéma Directeur Immobilier des lycées publics de Bretagne

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 7 juin 2016, s'est réuni en séance plénière le vendredi 1er juillet 2016 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS GIRARD, Vice-Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (départ à 15 heures 15), Monsieur Pierre BRETEAU, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Claire GUINEMER (départ à 14 heures), Monsieur Philippe HERCOUET, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Rolland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND (départ à 15 heures), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS (départ à 15 heures 15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (départ à 15 heures 15), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIAILHES, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (départ à 15 heures 15), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 14 heures 20), Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avait donné pouvoir : Monsieur Eric BERROCHE (pouvoir donné à Madame Gaby CADIOU), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Gérard LAHELLEC à partir de 15 heures 15), Monsieur Gwenegau BUI (pouvoir donné à Gaël LE MEUR), Monsieur Thierry BURLLOT (pouvoir donné à Anne PATAULT), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Marc COATANEA), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Bernard MARBOEUF à partir de 14 heures), Madame Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Anne TROALEN), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Isabelle PELLERIN à partir de 15 heures), Monsieur Olivier LE BRAS (pouvoir donné à Karim GHACHEM à partir de 15 heures 15), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Evelyne JOUNEAUX-PEDRONO à partir de 15 heures 15), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Stéphane ROUDAUT), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Loïg CHESNAIS-GIRARD), Monsieur Patrick LE FUR (pouvoir donné à Gilles PENNELLE), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Hervé UTARD), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à

REGION BRETAGNE

Madame Mona BRAS), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Dominique RAMARD), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Gaël LE SAOUT à partir de 15 heures 15), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 14 heures 20), Madame Renée THOMAIDIS (pouvoir donné à Emeric SALMON).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 20 juin 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Education, Formation et Emploi ;

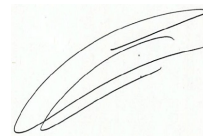
Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(A l'unanimité)

-D'APPROUVER les orientations pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier des lycées publics de Bretagne qui figurent en annexe.

Le premier vice-président
du Conseil régional



Loïg Chesnais-Girard



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

Direction de l'immobilier et de la logistique

Session du Conseil régional

Juin 2016

Orientations pour le schéma directeur immobilier des lycées publics

Le patrimoine immobilier de la collectivité régionale est très majoritairement constitué de l'immobilier des lycées, qui représente plus de 2 millions de mètres carrés bâtis, plus de 1300 bâtiments sur 116 établissements différents. Leur localisation sur l'ensemble du territoire régional, leur âge, la nature des formations qu'ils hébergent, les évolutions des cartes des formations comme des référentiels éducatifs font de ce patrimoine une mosaïque de situations hétérogènes et parfois complexes. L'immobilier est la plus ancienne compétence régionale dans les lycées et est également l'une des compétences sur laquelle la Région investit le plus. Financièrement, c'est en effet en moyenne 80 M€ que la Région y consacre chaque année, se fixant l'objectif d'offrir les meilleures conditions pour la réussite des jeunes bretons et les meilleures conditions de travail pour les différents personnels.

Les nécessités d'intervention sur ce patrimoine sont multiples, afin de s'adapter aux réglementations et aux évolutions de tous ordres : formations, orientations pédagogiques, démographie, enjeux environnementaux et sociétaux, ... Ces enjeux, à l'image de ceux de notre société, sont divers, et leur ampleur et leur imbrication sont croissantes.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'appréhender pleinement ce contexte et de redéfinir notre approche du patrimoine immobilier des lycées pour y répondre.

Il s'agit de repenser notre stratégie pour rendre notre action plus lisible, plus compréhensible, que ce soit par les usagers que sont les chef.fe.s d'établissements et leurs équipes, ou par les jeunes et leurs familles.

Il s'agit d'adapter nos interventions à des évolutions substantielles, concernant en particulier :

- les pratiques pédagogiques, avec par exemple le numérique ;
- la réglementation, tant sur les aspects énergétiques que sur l'accessibilité ;
- les exigences de confort d'usage et de maintenance, notamment pour nos agents exerçant en établissement.

Pour mener à bien cette évolution nécessaire, et ainsi rendre plus efficiente notre intervention, plusieurs axes de travail sont fixés.

Nous ne pouvons agir qu'en **accentuant le lien de confiance entre la collectivité et les établissements**. Il ne peut s'agir d'un lien « client - fournisseur » mais bien d'une relation suivie intégrant côté régional les contraintes de fonctionnement de l'établissement, comme son projet, et côté établissement, les contraintes régionales, liées à l'environnement juridique et financier, qui sont celles d'une collectivité.

Il importe donc que les relations s'organisent sur le partage de l'ensemble des diagnostics disponibles pour l'ensemble de ce patrimoine mais également sur des « règles de fonctionnement », claires et partagées concernant les priorisations de travaux.

Il s'agira également de **faire évoluer les modes de faire**. Ainsi, dans la continuité d'échanges avec les chef.fe.s d'établissement, la collectivité a ouvert largement la réflexion sur ses modes de faire, en lien avec son mandataire, la SEMAEB. Ainsi, pour chaque opération, nous questionnerons l'ensemble des modalités

possibles de conduite et de réalisation de l'opération. La réglementation concernant les marchés publics offre un panel de possibilités important, qu'il s'agit de mobiliser complètement, au regard d'une analyse au cas par cas sur la recherche d'une réduction des délais, des coûts, ou de la simplification des réalisations.

La collectivité se fixe également une priorité forte : **repenser la proximité et la concertation avec les établissements** afin de rendre fluide les relations, l'information. Pour un établissement et ses usagers, il est indispensable de connaître le planning des investissements immobiliers qui y sont conduits, et d'être informé des éventuelles difficultés rencontrées en amont ou pendant la phase de réalisation .

Tout cela doit s'inscrire dans une **appréhension globale du patrimoine**, des **priorités d'intervention** que nous nous fixons, de la stratégie patrimoniale qui structure nos interventions.

C'est l'objet de l'élaboration d'un schéma directeur immobilier que nous engageons ici, et dont nous définissons la méthode d'élaboration, les objectifs structurants.

Le schéma directeur immobilier sera le cadre stratégique de référence qui fixera les orientations fondamentales d'aménagement et de développement du patrimoine immobilier régional. Il sera le guide d'actions pour notre parc immobilier. Il sera l'outil de pilotage et de dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés par l'immobilier.

I. Un cadre d'action pluriannuel défini, contraint, et perfectible pour les investissements dans les lycées,

Lors de sa session d'octobre 2015, l'assemblée régionale s'est prononcée sur le programme prévisionnel des investissements dans les lycées en approuvant le plan d'action 2015-2016 et l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). En arrêtant les grandes lignes de la mise en accessibilité de son patrimoine, la collectivité a pris un engagement structurant pour la définition de la future programmation des investissements immobiliers dans les lycées publics. L'Ad'AP doit être rendu compatible avec les objectifs assignés à la stratégie immobilière de la Région dans les lycées. Cet engagement porte sur une durée de 9 ans par période de 3 ans.

Cette échelle de temps est compatible avec l'horizon de la prospective budgétaire de la collectivité et permet donc d'inscrire une stratégie immobilière dans un cadre budgétaire réaliste et assumé. Elle est aussi aujourd'hui la limite de la prospective démographique qui permet d'ajuster et d'optimiser les capacités d'accueil de la population lycéenne sur les différents territoires.

Afin d'articuler ces différentes contraintes et de permettre une juste priorisation et planification des investissements à l'échelle régionale, il est devenu essentiel de définir le plus en amont possible la stratégie patrimoniale c'est à dire la vision prospective à 10 ans de l'évolution du patrimoine immobilier.

Si depuis 2013, un plan à 2 ans des opérations à initier (études de faisabilité et de programmation) et du déroulement des opérations dont les programmes ont été approuvés, a été privilégié à l'adoption d'un plan à 5 ans sans calendrier opérationnel, il n'en demeure pas moins que définir une vision sur l'évolution à long terme du patrimoine est un impératif pour fixer le cap des interventions, les optimiser, et en objectiver les attentes.

Seule une mise en perspective sur le long terme permet d'envisager une approche en coût global intégrant ce qu'il est convenu d'appeler le « gros entretien-renouvellement » (GER) et de donner une vision claire de la stratégie poursuivie à l'échelle d'un patrimoine aussi important et complexe que celui des lycées. Cette vision à long terme de la stratégie immobilière traduite dans un schéma directeur permettra d'inscrire les opérations à court et moyen terme dans un cadre discuté et validé collectivement.

Il conviendra donc d'articuler stratégie à long terme et objectifs opérationnels pour garantir aux établissements un engagement de la collectivité sur les réalisations à une échéance de 3 ans. Ce laps de temps est en outre celui que la loi impose au propriétaire d'établissements recevant du public (ERP) pour rendre compte des réalisations de la collectivité au titre de l'Ad'AP. Chacune de ces échéances permettra donc de vérifier que la stratégie adoptée reste valide au regard du contexte ou au contraire qu'elle nécessite des ajustements dans les moyens ou les modes de faire.

II. La construction du schéma directeur immobilier des lycées : un processus participatif

Afin que le schéma directeur immobilier intègre l'ensemble des enjeux inhérents aux politiques publiques régionales, il a été décidé de mettre en place un comité de pilotage du schéma directeur immobilier. Il associe toutes les compétences régionales qui concourent à un titre ou à un autre à la vision politique d'un lycée breton. En effet, la conception d'un lycée, son évolution dans le temps, interrogent tout à la fois la qualité du bâti, la maîtrise de l'énergie, l'adéquation des formations aux bassins d'emploi, les mobilités et l'accès de tous aux formations, les conditions de travail des agents et donc le bien-être au travail, l'égalité, l'usage des langues régionales, la culture mais aussi les nouveaux modes de transmission du savoir, l'accès au numérique, l'articulation avec l'enseignement supérieur dans une logique de parcours de formation....

En outre, compte tenu des compétences partagées avec les autorités académiques que ce soit dans l'élaboration de la carte des formations, l'optimisation des capacités d'accueil avec la maîtrise des secteurs de recrutement, celles-ci seront pleinement associées à la démarche au sein du comité de pilotage. Cette implication s'inscrit dans la déclaration commune signée par le Recteur d'académie et le Président de la Région le 27 mai dernier.

Le comité de pilotage aura pour mission de valider le socle des objectifs du schéma directeur en s'appuyant d'une part sur le projet politique tel qu'il a pu être développé dans les orientations budgétaires présentées à la session de février et sur les compétences de la Région, encore accrues depuis la loi pour la refondation de l'école et la loi NOTRe, dans le pilotage et la gestion des lycées.

Pour permettre une expression des besoins au vu des usages et des fonctionnalités attendues d'un lycée, différents champs de concertation et de consultation seront ouverts.

Tout d'abord celui des équipes de direction des établissements avec un groupe de travail représentatif de la diversité des situations ; pour le constituer, il a été fait appel au Recteur d'académie en raison de la parfaite connaissance par ses services des équipes de direction et de la réalité pédagogique du terrain. Le groupe est constitué pour les établissements relevant de l'Éducation nationale (103 établissements et environ 75 000 élèves) de 7 proviseurs représentant la diversité des lycées publics bretons (taille, territoire, offre d'hébergement), 2 adjoints gestionnaires, 2 conseillers principaux d'éducation et 2 inspecteurs correspondants chargés chacun d'accompagner plusieurs établissements. Il conviendra d'associer à ce groupe un représentant de l'enseignement agricole (9 établissements et environ 3 000 élèves) ainsi que de l'enseignement maritime (4 établissements et 650 élèves).

Sur le champ des conditions de travail des agents territoriaux (un peu plus de 2 500 agents tous statuts confondus) qui concourent dans les établissements à la qualité du service public que ce soit dans le fonctionnement des services de restauration et d'hébergement ou dans l'entretien des locaux et la maintenance des installations, les contributions au schéma directeur immobilier des lycées s'inscriront dans le cadre du dialogue social au sein des instances paritaires et le rendu-compte s'effectuera au travers du PAACT (Plan d'actions pour l'amélioration des conditions de travail).

La consultation des lycéens s'inscrira notamment dans le cadre du conseil régional des jeunes.

Ces modalités de large concertation permettent d'associer à la fois les autorités académiques, ainsi que les usagers et agents dans un cadre et selon une temporalité qui permettent une contribution utile et pragmatique, respectueuse des rôles et responsabilités de chacun.

III. Un schéma s'appuyant sur un état des lieux complexe et multicritères

Afin de définir un schéma pluriannuel robuste, il est nécessaire de s'appuyer sur un inventaire des données, le plus complet et le plus fiable possible, permettant de caractériser le patrimoine.

La collectivité a donc ces derniers mois procédé à l'inventaire des différentes données brutes ou analyses descriptives de la qualité du cadre bâti constituant son patrimoine. Sont ainsi concernées des données d'ordre qualitatif comme quantitatif, à la fois sur l'enveloppe, les systèmes mais aussi la caractérisation du bâtiment (surface, date de construction,).

Des campagnes de relevés de surface sont également réalisées mais ces données sont encore imparfaites à ce jour. Sont par conséquent considérées comme surfaces de référence, celles mises à jour par un relevé et à défaut celles consolidées en interne sur la base des connaissances opérationnelles et documents présents.

A ces données brutes s'ajoutent des diagnostics réglementaires : présence de matériaux amiantés, niveau d'accessibilité, exposition au radon, diagnostic thermique ... Les rapports sur l'accessibilité ont été réalisés par trois bureaux d'études différents, avec des méthodologies d'évaluation différentes. L'analyse des données (pourcentage d'accessibilité, coût de mise aux normes) nécessitera des croisements d'informations complémentaires pour aboutir, dans une phase ultérieure opérationnelle, à une interprétation cohérente et objective. Le rapport d'octobre 2015 a présenté la synthèse des diagnostics d'accessibilité qui n'est, par conséquent, pas reprise dans le présent rapport.

A ces données propres au cadre bâti, s'ajoutent celles relatives aux formations : type d'établissements (Lycée d'Enseignement Général et Technologique, Lycée Professionnel, Lycée Polyvalent), offre de formations, effectifs accueillis par genre et statut. Ces données constituent la structure pédagogique d'un établissement de laquelle se déduisent ses locaux et sa capacité d'évolution.

Afin de mesurer l'adéquation des surfaces avec les effectifs et les formations dispensées, pour chaque établissement, a été estimé le besoin en locaux d'enseignement. Une surface théorique est ainsi calculée avec l'outil de modélisation utilisé pour le pré-dimensionnement des opérations. Dans le cadre d'une analyse plus fine des besoins programmatiques de l'établissement, il conviendrait de prendre en compte les disciplines optionnelles, enseignements d'exploration et spécialités proposées par les établissements ou tout autre offre de formation propre au projet de l'établissement. Toutes ces informations ne sont pas disponibles et leur collecte à l'échelle de tous les établissements de la Région est inenvisageable dans un délai et avec des moyens compatibles avec les travaux de construction d'un schéma directeur.

Les données dont dispose la Région Bretagne sont essentiellement basées sur un état existant. Pour les prospectives liées à la démographie, il convient d'utiliser les données de l'INSEE qui, même si elles ne répondent pas totalement aux besoins, n'en restent pas moins les plus pertinentes (évolution de la population 15-29 ans par pays breton entre 2008 et 2040 en %) et reprises dans des études Région (cf Portrait des 15-29 ans par pays breton : recueil des indicateurs sociodémographiques).

Des travaux complémentaires sur la démographie sont en outre prévus, afin de disposer, pour l'ensemble du territoire régional, des données les plus récentes et les plus complètes possibles.

La collecte de l'ensemble de ces données a permis de composer des indicateurs donnant une image du patrimoine bâti la plus homogène, synthétique et complète possible. (cf extrait en annexe 2).

Cet état des lieux réalisé à partir de plusieurs familles d'indicateurs fait émerger d'ores et déjà plusieurs enjeux :

- de nature réglementaire :
 - liés aux engagements de l'AdAP,
 - nécessitant une mise à niveau de la conformité incendie liée à l'évolution de la réglementation pour 19 bâtiments (sur 1300) soit 16 % du parc,
 - présentant des écarts à une conformité réglementaire à différents niveaux avec une sensibilité particulière pour 20 % du parc.
- de nature énergétique :
 - le patrimoine présente un état global conforme à l'usure normale. Néanmoins 13 % du parc peut être considéré comme très vétuste voire à déconstruire,
 - 30 sites sont considérés comme énergivores soit par leur performance intrinsèque et / ou par leur consommation globale,
- de nature surfacique:
 - globalement le patrimoine présente une capacité d'évolution satisfaisante mais certains lycées ont un excédent de surface supérieur à 50 % alors qu'à l'inverse certains connaissent un déficit qui peut être supérieur à 30 %, au regard de leurs effectifs et structure pédagogique actuels.
- de nature territoriale (par exemple cas des établissements à petits effectifs mais à formations rares avec fortes problématiques immobilières).
- de nature démographique en confrontant la capacité d'évolution des établissements et les territoires en tension démographique.
- en lien avec les problématiques de ressources humaines, et en particulier d'amélioration des conditions de travail des agents régionaux en lycées.

Cet état des lieux ne tient pas compte des réalisations en cours ou livrées dans le cadre du plan d'actions 2015 – 2016 (voir annexe 1).

Un outil informatisé d'aide à la décision compile toutes les données exploitables et agrégées sous forme d'indicateurs permettant de donner une vision synthétique exploitable, il servira d'appui à la définition des objectifs stratégiques. A plus long terme il constituera en tout ou partie les indicateurs permettant de vérifier si la mise en œuvre du schéma directeur a permis d'atteindre les objectifs assignés y compris ceux figurant dans des documents stratégiques particuliers comme le plan climat énergie territorial (PCET).

IV. De l'état des lieux au schéma directeur

Il appartiendra au comité de pilotage, dans les prochains mois, de conduire les travaux qui permettent de proposer un niveau d'ambition à l'aune de l'état actuel du patrimoine dans au moins 3 domaines en termes :

- de performance énergétique,
- de conditions d'accueil et de modalités d'enseignement
- de liens entre parcours de formation et territoires

Le schéma directeur trace le chemin à parcourir entre l'état actuel du patrimoine et un état cible à long terme avec en perspective la vision de ce qui caractérise l'ambition de la Région dans ces 3 domaines.

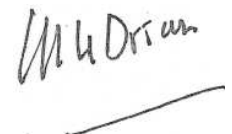
Des scénarios pourront alors être proposés pour construire un schéma directeur immobilier viable au regard de nos obligations réglementaires, soutenable dans le temps et en terme de ressources, lisible pour l'ensemble des établissements dans un juste compromis en termes de résultats et de délais pour les atteindre.

L'objectif fixé est que ce schéma soit présenté fin 2016.

Parallèlement sera présenté un nouveau plan d'actions qui prendra effet en 2017 pour préciser la temporalité des opérations en cours et les opérations nouvelles déclinées du SDI.

Je vous demande de bien vouloir approuver ces orientations pour l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier des lycées publics de Bretagne

Le Président



Jean-Yves Le Drian

ANNEXE 1 Le point d'étape sur le plan d'actions 2015-2016

Le plan d'actions de chaque lycée a été présenté en réunion de BAPE (bassins d'animation de la politique éducative) entre avril et mai 2015 puis adopté par l'assemblée régionale lors de la session d'octobre.

Le plan prévoyait 295 actions pour 106 établissements (sur 107). Par action, il faut entendre soit une étude de programmation, soit des études de maîtrise d'œuvre ou des travaux. Il s'agit en réalité de phases opérationnelles qui sont initiées pendant la période considérée ou se poursuivent. 198 d'entre elles sont en cours soit un taux d'engagement de 67 %.

Cet état ne tient pas compte de la création des nouveaux lycées. Ainsi les études de programmation du futur lycée de Liffré ont été menées fin 2015 et le concours d'architecture est en cours. Il s'agit d'un concours sur avant-projet sommaire. Les études de programmation pour le futur lycée de Ploërmel sont d'ores et déjà engagées et l'étude d'impact sera lancée au cours de l'été.

Les principales réalisations dont la livraison est attendue avant la fin de l'année concernent :

- l'extension du lycée Pierre Mendès-France
- la réhabilitation de l'internat du lycée Fulgence Bienvenüe à Loudéac
- la restructuration du lycée Tristan Corbière à Morlaix
- la création du restaurant du lycée de Saint Aubin du Cormier
- la restructuration du restaurant du lycée Joseph Loth à Pontivy

pour ne citer que les plus importantes en terme d'ouvrage et de coût . Le tableau ci-dessous détaille les principales livraisons réalisées ou prévues en 2015 et 2016.

Par ailleurs des consultations sont en cours de préparation ou de publication afin de conclure des accords-cadre pour des études de programmation. L'objectif de ces accords-cadre est de regrouper les études de programmation qui portent sur des opérations spécifiques de même nature comme les locaux agents ou les espaces sportifs. L'appropriation des objectifs par le prestataire est ainsi portée au bénéfice de plusieurs opérations et permet une analyse plus rapide des situations. Dans le même esprit et pour des opérations plus techniques, un cabinet a été retenu pour faire les diagnostics et les études de faisabilité concernant les espaces de production et de laverie d'une vingtaine de services de restauration. L'objectif est de revoir le juste dimensionnement des espaces et des équipes au regard des volumes de production, de la conformité réglementaire et des conditions de travail des agents.

La récente circulaire conjointe des ministres de l'intérieur et de l'éducation nationale prise à la suite des attentats du 13 novembre 2015 enjoignait aux établissements une surveillance accrue des accès avec une gestion maîtrisée des entrées et sorties. Dans la majeure partie des cas, ces consignes ont engendré des demandes de travaux de sécurisation des sites. Des consignes simples ont été données aux établissements pour modifier les modalités d'accès, remplacer dans certains cas des clôtures lorsqu'elles étaient défectueuses, avec des systèmes permettant de gérer à distance les ouvertures. Ces travaux ne trouvent toutefois leur efficacité que s'ils sont accompagnés de mesures organisationnelles de surveillance notamment pour l'entrée et la sortie des élèves, mesures qui relèvent de la responsabilité du chef d'établissement.

ÉTAT DES PRINCIPALES LIVRAISONS EN 2015 ET 2016

<i>typologie des investissements</i>	<i>Dpt</i>	<i>Villes</i>	<i>EPLÉ</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Budget de l'opération</i>	<i>Date de livraison</i>	<i>Priorités et enjeux traités spécifiquement points singuliers sur la sécurité/la santé des usagers, les conditions de travail des agents, l'énergie, la production d'EnR, la gestion de l'eau, les matériaux bio-sourcés</i>
Locaux d'enseignement/fonctions supports et numérique	22	SAINT-BRIEUC	Chaptal	restructuration de l'administration	2,6 M€	juin-15	Restructuration fonctionnelle et amélioration des performances thermiques des locaux.
	29	CONCARNEAU	P Gueguin	Rénovation des locaux d'externat	2,7 M€	mai-15	Restructuration fonctionnelle, amélioration de l'accueil des élèves et des performances thermiques des locaux.
	22	GUINGAMP	A Pavie	restructuration de la vie scolaire et infirmerie	2,2 M€	juil.-15	Restructuration fonctionnelle et amélioration des performances thermiques des locaux.
	35	SAINT-MALO	Lycée professionnel maritime	construction d'un lycée	24,2 M€	juil.-15	Lycée professionnel maritime neuf
	29	BREST	Lesven	construction d'un foyer des élèves	1,2 M€	sept.-16	construction neuve performante et amélioration de l'accueil des élèves
	35	SAINT-MALO	Maupertuis	Construction d'un bâtiment d'accueil et d'administration	3,3 M€	avr.-16	Amélioration des conditions de travail pour l'administration du lycée, d'accueil des élèves et de l'accessibilité
	56	LORIENT	Colbert	façades et menuiseries des bâtiments d'externat	4,9 M€	nov.-15	amélioration du confort thermique des usagers et des performances énergétiques du bâtiment
	29	LANDERNEAU	Elorn	réseau global d'établissement	0,4M€	janv.-15	accès aux ressources numériques
	56	LOCMINE	L Armand	réseau global d'établissement	0,2 M€	sept.-15	accès aux ressources numériques
	29	MORLAIX	T Corbière	restructuration générale - locaux d'enseignement	14 M€	sept.-16	restructuration complète des externats B et C sur une surface d'environ 5 300 m ² : rationalisation fonctionnelle, amélioration de l'accueil des élèves et des performances thermiques des locaux.
35	RENNES	Pierre Mendès France	construction en extension	14,2 M€	sept.-16	augmentation des capacités d'accueil	
Locaux d'enseignement : filières technologique et professionnelle, ateliers pédagogiques	22	PLOUISY	Kernilien	Construction d'un centre équestre	2,9 M€	juin-16	Adaptation aux évolutions pédagogiques de l'établissement. Locaux neufs performants thermiquement
	29	CONCARNEAU	P Gueguin	Construction d'un atelier de maintenance Nautique	2,8 M€	sept.-16	ateliers neufs permettant d'accueillir toutes les formations de maintenance nautique présentes sur le lycée
	22	TREGUIER	Savina	restructuration des ateliers (1ère phase BTS design)	5,2 M€	sept.-15	Adaptation aux évolutions pédagogiques de l'établissement
Internats	35	SAINT-MALO	Lycée professionnel maritime	Construction de l'internat	24,2 M€	févr.-16	Création d'une offre d'internat supplémentaire
	22	LOUDEAC	F Bienvenue	rénovation de l'internat	9,2 M€	oct.-16	Restructuration totale de l'aile Sud du bâtiment (internat) avec isolation totale du bâtiment par l'extérieur.
services de restauration	29	BREST	A Ronarc'h	construction d'un service de restauration	4,2 M€	mai-16	Nouveau service de restauration répondant aux plus hautes exigences environnementales, d'accueil des usagers et de conditions de travail des agents
	35	COMBOURG	FR de Chateaubriand	construction d'un service de restauration	6 M€	juin-16	Nouveau service de restauration mutualisé avec le collège, amélioration des conditions de travail des agents
	35	SAINT-AUBIN DU CORMIER	La Lande de la Rencontre	construction d'un service de restauration, espace science et espace élèves	7,4 M€	juin-16	Nouveau service de restauration répondant aux plus hautes exigences environnementales, d'accueil des usagers et de conditions de travail des agents
	56	PONTIVY	J Loth	Restructuration du service de restauration	3,8 M€	nov.-16	Restructuration permettant l'amélioration de l'accueil des usagers et de conditions de travail des agents
Conditions de travail des agents (hors restructurations des services de restauration déjà mentionnées)	22	LANNION	Le Dantec	Vestiaires, sanitaires et salle de réunion	0,5M€	sept.-16	Restructuration de locaux à proximité du service de restauration
	22	TREGUIER	Savina	Vestiaires, sanitaires et salle de réunion	0,1M€	oct.-15	Restructuration de locaux indépendants
	56	LANNESTER	J Macé	Laverie	0,3 M€	août-15	Restructuration de la laverie
	56	QUESTEMBERT	M Berthelot	rénovation du pôle cuisson	0,3M€	août-15	Rénovation du pôle cuisson du service de restauration
	35	RENNES	Coëtlogon	Laverie	0,4M€	sept.-16	Restructuration de la laverie
	35	RENNES	VHB	Vestiaires, sanitaires et salle de réunion	0,4M€	févr.-16	Restructuration de locaux à proximité du service de restauration
	36	TINTENIAC	Bel air	Grosse plonge	0,1M€	sept.-16	installation d'un lave batterie /travaux divers
29	CONCARNEAU	P Gueguin	Atelier de maintenance	0,3M€	juin-16	Déconstruction de l'ancien atelier préfabriqué et restructuration de locaux	
espaces sportifs intégrés	35	RENNES	Joliot Curie	Piste d'athlétisme	1,1 M€	oct.-16	Piste d'athlétisme et terrain en herbe de grands jeux
	22	SAINT-BRIEUC	Rabelais	rénovation des installations techniques du gymnase	0,3M€	juin-15	Confort d'usage du gymnase
	35	LE RHEU	T. Monod	Rénovation du gymnase	1,8 M€	juil.-15	Rénovation du gymnase et amélioration des performances thermiques et acoustiques

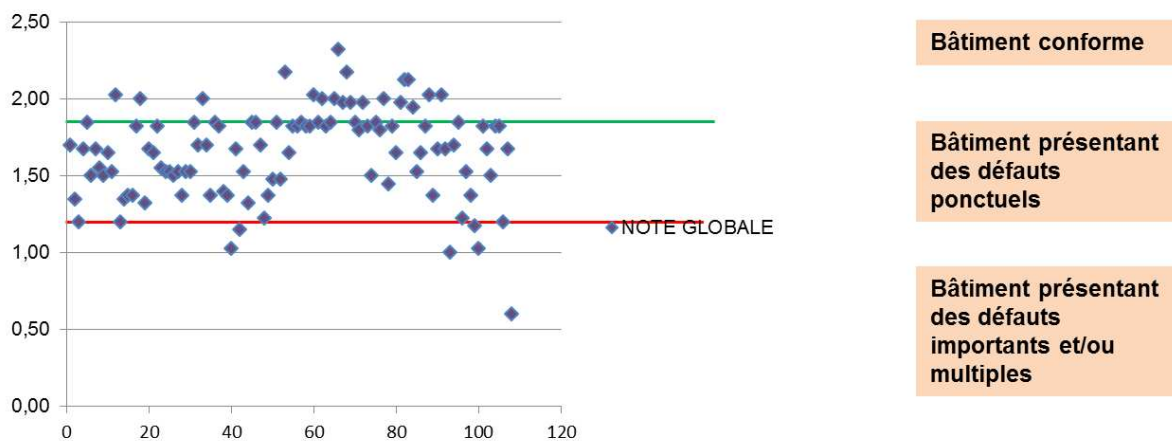
Annexe 2 – État des lieux du patrimoine bâti des lycées - extrait -

1 Diagnostic sur la conformité réglementaire

Cette famille permet d'apprécier le niveau de conformité de l'établissement concerné sur l'ensemble des éléments liés au caractère réglementaire (incendie, amiante, radon, accessibilité).

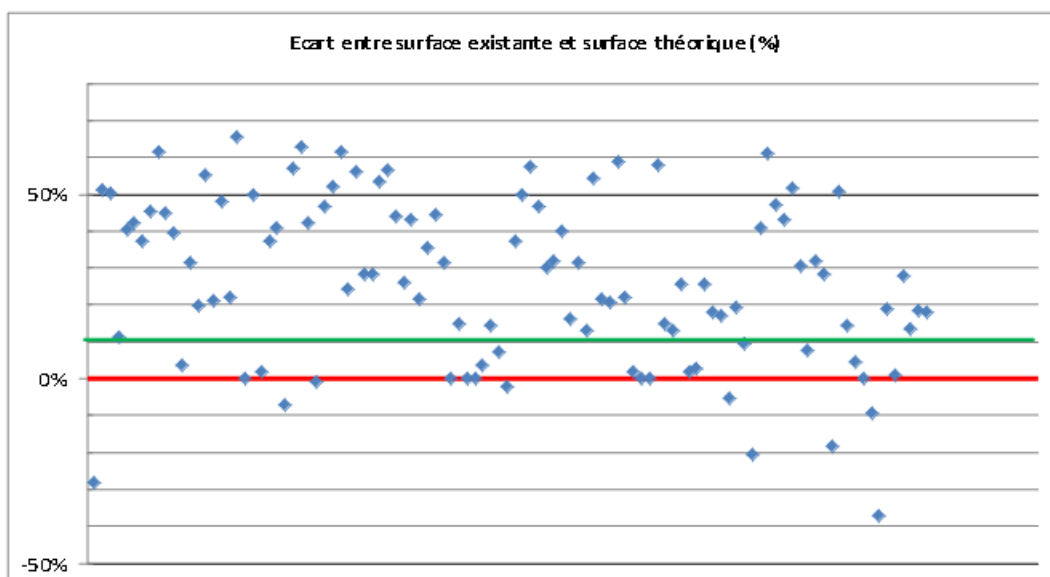
Les Lycées de la Région Bretagne sont en très grande majorité conforme à la réglementation incendie, seul 19 d'entre eux présentent des non conformités. Plus de la moitié des bâtiments sont concernés en tout ou partie par la présence d'amiante (la présence d'amiante a été pondérée en fonction de la surface des bâtiments). Le radon concerne plus de la moitié des établissements bretons dont 1/4 sont très touchés

NOTE FAMILLE REGLEMENTAIRE



2 Diagnostic sur la Capacité d'évolution

Cette famille permet d'apprécier établissement par établissement l'adéquation entre les surfaces existantes et les besoins théoriques en fonction de la structure pédagogique. Elle permet de faire ressortir les établissements « en tension » (à l'inverse des établissements en « excédent de surfaces »), c'est-à-dire ceux dans lesquels la surface disponible est a priori insuffisante au vu de la structure pédagogique.



L'amplitude de l'écart entre surface existante et surface théorique est de plus de 100 points avec des valeurs allant de -37% à +65%. L'établissement affecté d'un pourcentage de -37% accuse un déficit de surface de 37% tandis que l'établissement a +65% dispose d'une surface disponible excédentaire de 65% par rapport à ses besoins estimés selon sa structure pédagogique.

Trois classes se distinguent, à savoir :

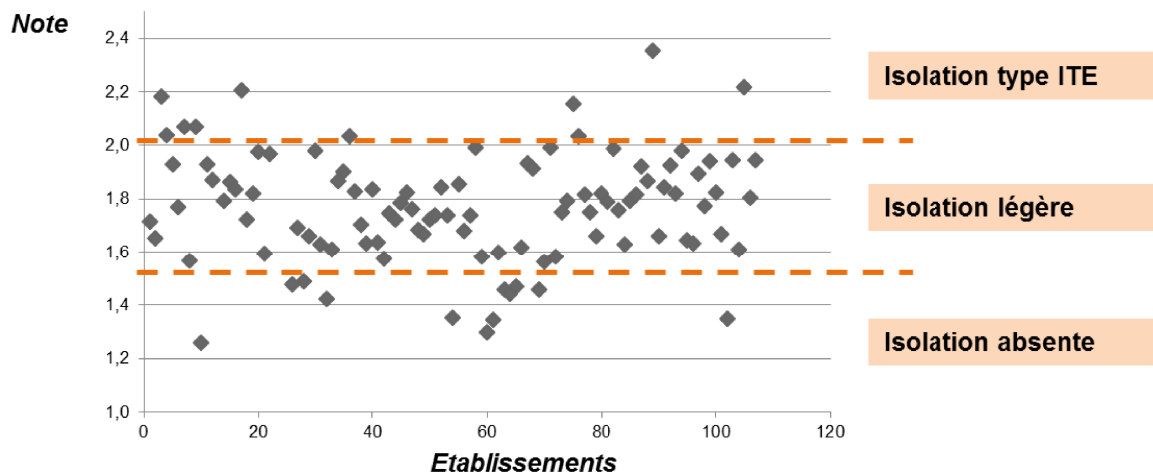
- Classe 1 : établissements dits « en tension » (< 0%) et donc prioritaires pour satisfaire aux besoins pédagogiques
- Classe 2 : établissements avec une capacité d'accueil adaptée à la structure pédagogique (entre 0 et 10%) mais ne permettant pas d'accueillir des effectifs plus importants.
- Classe 3 : établissements en excédent de surface (> 10%) et pouvant a priori absorber une évolution significative des effectifs. Cette situation excédentaire et la capacité d'accueil éventuelle doivent être vérifiées au cas par cas : certains établissements présentent un excédent de surface qui reste théorique car il correspond à des surfaces désaffectées et non exploitables en l'état.

Les établissements en tension sont de petits établissements, petits au sens des surfaces occupées. Le plus grand d'entre eux avoisine les 15 000 m² alors que, à titre de comparaison, la surface moyenne des lycées dépasse les 19 000 m². Le delta entre la surface disponible et la surface théorique nécessaire est relativement faible pour plus de la moitié des 9 établissements en tension avec un écart inférieur à 10%. Pour les lycées en excédent de surface, la situation est très contrastée mais le dépassement est supérieur à 30% pour 49 des 79 lycées concernés.

3 Diagnostic sur la performance du bâtiment

Cette note prend en compte la composition des murs, des menuiseries et des toitures.

NOTE ISOLATION DU BÂTI



16 sites présentent une isolation très déficiente voire absente et 10 au contraire une performance correspondant aux critères de la réglementation thermique actuelle voire au delà soit moins de 9 % du patrimoine.

NOTE ETAT DU BÂTI

Cette note est construite à partir des données concernant l'état des composantes du bâti et amène les constats suivants :

- 15 sites présentent un état de vétusté très avancé soit 13 % du patrimoine. Ces sites demandent une action rapide pour ne pas basculer dans une situation irréversible si celle-ci n'est pas déjà atteinte.

- 26 sites se distinguent par leur état satisfaisant voir bon, soit 22%.
- La grande majorité du patrimoine est dans un état moyen qui ne demande pas d'action lourde mais une vigilance et des interventions de maintenance.

